

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant de voter lesdits montants.

Ajournement.

L. N. SENECA^L

Secrétaire.

Compte rendu de l'assemblée du 4 décembre 1911, a.m.

Sont présents: Tous les membres du Bureau; M. Lachapelle occupe le fauteuil de la présidence.

1.—Soumis un rapport des Avocats de la Cité, recommandant de faire amender le paragraphe 41 de la section 39 de la loi 9 Ed. VII, ch. 81, concernant la Commission des Services Électriques de la Cité de Montréal, dans le sens mentionné audit rapport des Avocats de la Cité.

Résolu: De référer à la Commission de Législation avec prière de faire insérer dans les amendements à la charte l'amendement proposé dans ledit rapport des Avocats de la Cité.

2.—Il est

Résolu: De prier l'Avocat en Chef de la Cité d'étudier la question de faire application à la Législature pour faire insérer dans les amendements à la charte, une clause à l'effet de donner à la Ville les pouvoirs nécessaires pour construire des voies souterraines pour les services électriques, et d'étudier en outre la question d'obtenir les pouvoirs nécessaires pour construire sur chaque côté des coupes de l'Aqueduc, depuis le Chemin de Lachine (Upper Lachine Road) jusqu'à la station des pompes de la Pointe St-Charles à la rue Atwater, une double voie, et, si nécessaire, pour l'opérer avec l'électricité ou tout autre pouvoir excepté la vapeur, vu que le réseau ci-dessus mentionné n'est pas entièrement dans les limites de la Cité, aussi s'il ne serait pas opportun d'annexer cette partie de territoire qui est en dehors de la Ville.

Ajournement.

L. N. SENECA^L

Secrétaire.

Compte rendu de l'assemblée du 5 Décembre 1911, a. m.

M. Lachapelle, président; tous présents.

1.—Soumis le rapport de l'Ingénieur en Chef sur le projet de pétition relative à la construction du Boulevard le long de l'aqueduc, déclarant qu'il ne trouve rien à objecter audit projet.

Résolu: En conséquence de référer ledit projet au Département en Loi pour savoir si cette requête, telle que rédigée, une fois signée par les propriétaires, sera un contrat et aura la même force, et aussi de prier le département en Loi d'informer le Bureau s'il y aura quelqu'autre procédure à faire.

2.—Soumise une demande de l'échevin O'Connell, à l'effet de faire reconstruire le kiosque des cochers de place du Square Victoria.

Résolu: De prier l'Ingénieur en Chef de faire un rapport sur le coût approximatif de la construction d'un kiosque convenable et en attendant de voir à ce qu'un kiosque temporaire soit établi à cet endroit.

3.—Soumis un rapport du Chef du département des Incendies concernant l'offre des citoyens de donner une table de pool pour l'usage des pompiers à leur salle d'amusement, à la caserne No. 16.

Résolu: D'informer le Chef que le Bureau n'a pas objection à cela, pourvu que cette table de pool soit donnée en pur don et pour l'usage des pompiers seulement, sujet aux règles établies quant à la discipline par le Chef.

4.—Soumis un rapport du Chef de Police, recommandant que la loi amendée à l'effet de réglementer l'admission des enfants dans les théâtres de vues animées.

Résolu: Qu'instructions soient données au Chef de faire respecter la loi, telle qu'elle existe aujourd'hui et telle que rapportée au statut 1 Geo. V. chap. 34.

5.—Le mémoire des honoraires payables aux membres de la Commission des Services Électriques depuis le premier Octobre jusqu'au 30 novembre, soit \$570, est ap-

Resolved: To report to Council, recommending that said amounts be voted.

Adjourned.

L. N. SENECA^L,
Secretary.

Report of meeting held the 4th December 1911, a.m.

Present: All the members of the Board. Mr. Lachapelle in the chair.

1.—Submitted a report from the City Attorneys, recommending that paragraph 41 of section 39 of the Art. 9 Ed. VII, ch. 81, concerning the Electrical Service Commission of the City of Montreal be amended as set forth in said report.

Resolved: To refer the same to the Legislation Committee with a request that they include in the City's bill the amendments suggested by the City Attorneys.

2.—It was

Resolved: To request the Chief City Attorney to consider the question of making application to the Legislature to have inserted in the amendments to the Charter, a clause to the effect of giving the City the necessary powers to erect underground conduits for the electrical service, and to also consider the question of obtaining the necessary powers to erect on each side of the cuts of the Aqueduct, from the Upper Lachine Road to the pumping station, Pointe St. Charles, Atwater street, a double track, and, if necessary, to operate the same by electricity or any other power, steam excepted, as the above mentioned location is not entirely within the City limits, and also to consider whether it would not be advisable to annex that part of territory which is outside of the City.

Adjourned.

L. N. SENECA^L,
Secretary.

Report of meeting held on the 5th December 1911, a.m.

Present: All the members of the Board; Mr. Lachapelle in the chair.

1.—Submitted a report from the Chief Engineer concerning the draft of petition "re" establishment of a boulevard along the aqueduct, stating that he has no objection to the same.

Resolved: To refer said draft of petition to the Law Dept. in order to know whether the said petition, as drawn up, will have the same force as a contract after it has been signed by the proprietors, and whether any further action will have to be taken.

2.—Submitted a communication from Ald. O'Connell, asking that the cabmen's kiosk, which formerly existed on Victoria Square, be re-established.

Resolved: That the Chief Engineer be requested to report on the approximate cost of erecting a suitable kiosk and to see that a temporary kiosk be established in the meantime, on said Square.

3.—Submitted a report from the Chief of the Fire Dept. concerning the offer from certain citizens to give a pool-table for the use of the firemen in their amusement room, at No. 16 station.

Resolved: To inform the Chief that the Board have no objection to this, provided that such pool-table be given gratuitously and for the exclusive use of the firemen, subject to the rules established by the Chief as regards discipline.

4.—Submitted a report from the Chief of Police, recommending that an amendment be made to the Charter, empowering the City Council to regulate the admission of children into moving picture halls.

Resolved: That the Chief be instructed to enforce the law, as it now exists, and as enacted by the Act 1 George V, chap. 34.

5.—The bill of fees payable to the members of the Electrical Commission, from the 1st Oct. to the 30th Nov., amounting to \$570, was approved, and the City Treasurer